

ok Doli
payé

Tél: 05 58 29 27 27 Fax: 05 58 29 27 20

Départ
AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4 Bis Lotissement Carbonnier
33670 LE POUT

Date 28/02/2021
 Livraison 822253268 du 16/02/2021
 Doc. Commercial 1018430311 du 16/02/2021
 Votre Réf TEST du 16/02/2021
 Client(*) 3784362
 Agence 2517 Secteur F4Z Siret 81360077200012
 Interlocuteur Lacaille Jessica
 Téléphone: 05 58 29 27 64 Fax
 e-mail: Jessica.Lacaille@kloeckner.com
 (*) Références à rappeler

KDI 40829489 000180 1/2 000315 00000000 E1 00014 TF 0001

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4 Bis Lotissement Carbonnier
33670 LE POUT

Page 1/1
 Conditions générales de vente voir au dos

POS	Désignation	Quantité	Unité	Prix en €	Unité	Total en €
Livraison 822253268 du 16.02.2021 DL : 2517 Référence : TEST						
000010 940032298	TUBE SOUDE -W- 10255-L S195T GBL 48,3X2,9 6,00M					
		1,000	PC	40,72 / 1	PC	40,72

PFT 0,00 FF 0,00

TOTAL HT en € 40,72
 T.V.A. TAUX 20,00% 8,14
 TOTAL TTC en € 48,86

C.E Reference :
 Sous réserve de confirmation en cas de règlement
 qui est sur relevé, cette facture est payable par : Virement bancaire (+relevé) le 28.02.2021

Règlement à adresser à
KDI FINANCE SAS
 173-179, Boulevard Félix Faure
 93300 AUBERVILLIERS France

Coordonnées bancaires:
 IBAN : FR76 3000 3040 2500 0203 3603 550
 BIC : SOGEFRPP (SG SAINT DENIS)

Adresse courriel d'envoi du détail de paiement: avisdepaiement@kloeckner.com Références à communiquer : « Donneur Ordre » / « Facture(s) »

KLOECKNER METALS FRANCE MET EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE WEB GRATUIT

Pour suivre vos commandes en ligne, télécharger vos documents liés : bon de commande, bon de livraison, certificat matière, duplicata de facture
 Plus d'informations sur www.kloecknermetals.fr ou auprès de votre commercial.

Conditions d'escompte pour paiement antérieur à la date résultant du délai de nos conditions générales de vente : Taux EURIBOR un mois moyen du mois précédant le mois de conclusion du contrat. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies, jusqu'au dernier jour de leur paiement, conformément aux termes de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980. Le taux des pénalités de retard en cas de non-respect de l'échéance contractuelle est fixé : 14,00% l'an, auxquelles s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € LIEU DE LIVRAISON : voir nos bons de livraisons - TVA payée sur nos débits - Montant TVA = Taux multiplié par montant HT.

